

OFFRE DE POSTE

Dans le cadre d'un remplacement, la Société de gestion des Activités Touristiques Parrachée Vanoise recrute un/une :

Assistant(e) administratif(ve) et commercial(e)

CV + lettre de motivation par mail à : rh@aussois.ski avant le 01/09/2022

Type d'emploi :

- CDD pour remplacement d'un salarié absent d'une durée de 5 mois minimum sans terme précis et pouvant se prolonger jusqu'à la fin de saison d'hiver 2022-2023

Missions :

- En lien avec la Direction de la société Parrachée-Vanoise, vous serez chargé de la gestion administrative (courrier, mise à jour de contrats/conventions, gestion de stock, suivie de commande, comptes-rendus de réunion,...), de l'accueil et du standard.
- Pour la partie commerciale, en lien avec le Directeur, vous traiterez les demandes et le suivi des relations contractuelles avec les clients professionnels. Vous serez en charge des réclamations clients (suivi statistiques, courrier de réponse).
- Vous aurez à charge le suivi des réservations d'un hébergement touristique ainsi que de l'accueil des clients (remise des clés, inventaires, suivi des cautions ménages,...) et la rédaction des contrats de location.
- Vous serez amené, ponctuellement à renforcer l'équipe caisses remontées mécaniques en période d'ouverture au public durant l'hiver.

Profil et aptitudes :

- Vous êtes titulaire d'une formation Bac+2 en gestion/commercial, une première expérience serait un plus.
- Vous maîtrisez parfaitement l'outil informatique et le pack Office.
- Vous êtes une personne rigoureuse et avec un bon esprit de synthèse, vous serez capable d'organiser efficacement vos missions...tout en gérant vos priorités.
- Vous faites preuve de discrétion, d'un bon niveau rédactionnel et vous êtes très polyvalent. Doté d'une bonne aisance relationnelle, d'un sens du client et d'une grande capacité d'adaptation, vous avez une réelle facilité à vous intégrer dans une nouvelle équipe.
- La pratique de l'anglais est nécessaire pour la partie commerciale / relation client, du poste.

Salaire à définir dans le cadre de la Convention Collective Nationale des Remontées Mécaniques et Domaines Skiables.